

On estime que toutes les fabriques de produits d'agrumes absorbent 70.000 tonnes environ (1.800.000 caisses) de la production de 1946-1947, s'élevant approximativement à 270.000 tonnes (1.000.000 de caisses) soit 26 %.

On peut prévoir une extension de cette industrie, spécialement pour la fabrication des jus concentrés. Mais, afin de pouvoir l'étendre, il faut arriver à résoudre le problème des prix reçus par les planteurs approvisionnant les usines. Si l'extension prévue a lieu, et c'est à souhaiter ; dans l'intérêt du pays, les prix payés doivent être suffisamment intéressants pour les planteurs qui fourniront des fruits de bonne qualité comme cette industrie le demande. Mais, si les usines ne peuvent pas

payer aux planteurs un bon prix, alors il est essentiel que les fabricants utilisent le fruit complètement et non pas en partie, comme il est malheureusement d'usage ; sur 10 usines de fabrication de jus concentré, une seule le fait, trois autres l'utilisent presque entièrement et les six autres n'emploient que le jus et jettent les déchets qui constituent environ 50 % du poids du fruit. Si tous ces industriels suivaient l'exemple donné, par l'un d'eux, c'est-à-dire extrayaient les écorces, les mélasses et transformaient les résidus du fruit en les séchant, comme aliment pour le bétail, ils pourraient mieux payer les planteurs qu'à l'heure actuelle et ils contribueraient à l'essor de l'économie générale du pays.

R. NAVILLE. 20-5-48.

LE PROBLÈME DES EMBALLAGES D'AGRUMES EN AUSTRALIE (1)

L'adoption d'un emballage type soulève de grosses difficultés parmi les producteurs de par le monde, surtout actuellement où le manque de bois se fait sentir. Dans un article du *Citrus News*, il est relaté les objections des producteurs des différents centres. Nous pensons que nos lecteurs seront intéressés par les types d'emballages en Australie.

Devant le manque d'approvisionnement en caisses standards pour l'exportation, certains utilisateurs de l'état de Victoria ont suggéré que cette caisse soit abandonnée et que l'on emploie pour l'exportation la caisse courante utilisée pour la commercialisation

sur les marchés locaux. Le seul type de caisse employé pour l'exportation des agrumes d'Australie, d'après les normes, est la caisse de type californien, de dimensions intérieures (24 inches × 11 1/2 × 11 1/2) 609 mm × 304 × 304. On prévoit dans la réglementation, que dans des cas spéciaux, et avec approbation du ministère du Commerce, on peut employer pour l'exportation des agrumes la caisse « dump bushel » ou caisse australienne pour pommes, et la caisse dite standard canadien, qui est celle standard pour les pommes. Nous donnons ci-dessous la liste des types de caisses employées pour l'exportation :

Dénomination des caisses	Dimensions intérieures			Caisses pouvant être utilisées pour :
	longueur	profondeur	largeur	
Agurmes	609	304	304	Agurmes
Caisse australienne pour pommes	456	360	218-228	Pommes
Caisse standard	456	265	304	Pommes
1/2 caisse australienne	456	180	219	Pommes et fruits à noyaux
Caisse standard pour poires	456	215	304	Poires
1/2 caisse standard	456	132	304	Pommes et fruits à noyaux
Raisins	616	164	315	Raisins
1/2 caisse longue	659	180	152	Fruits à noyaux
Caisse longue pour poires	659	360	152	Poires

Comme suite à la suggestion des exportateurs de l'état de Victoria, ceux des autres états retinrent cette idée mais insistèrent pour que la caisse de type californien soit réemployée dès que les approvisionnements en bois seront suffisants, d'autres proposèrent un nouveau type de caisse pour les exportations vers la Nouvelle-Zélande s'il facilitait l'importation de caisses de bois en provenance de la Nouvelle-Zélande. Seul l'état de Victoria s'oppose définitivement à l'emploi de la caisse d'exportation dans le futur, et de l'enquête qui a suivi cette discussion, il ressort que la majorité des producteurs d'agrumes accepterait une caisse standard à double usage pour le marché local et les exportations. Aucun d'entre eux ne semble envisager la possibilité d'employer

les caisses d'exportations pour le marché local ou d'abandonner la caisse australienne de pomme « dump bushel » en faveur de la caisse standard de pommes ou vice versa. La caisse australienne standard pour pommes est préférée dans les centres de production de l'Australie, de l'Ouest, du Queensland, du sud australien et dans certains districts de l'état de Victoria et du New South Wales, alors que les autres centres du New South Wales préfèrent la caisse standard type canadien. Ces différents types de caisses pour les oranges ont leurs avantages et leurs inconvénients quant à la mise en caisse des fruits et à leur manipulation. Suivant le type qu'ils emploient, les utilisateurs en évaluent les mérites et en minimisent les inconvénients. Les supporters de la caisse canadienne disent, à juste raison, qu'elle est plus pratique pour la mise en caisse et que le mince couvercle permet de la remplir

(1) Citrus containers. No prospect of uniformity on home market. *Citrus News*, Févr. 1948.

complètement grâce à son bombement, sans abîmer le fruit. Les utilisateurs du « dump bushel » reconnaissent qu'il est plus aisé d'emballer avec une largeur de 304 mm comme dans la caisse type standard canadien qu'avec la caisse de type australien pour les pommes (dump bushel) qui n'a que 219 mm. Pour ceux des centres de Victoria et du sud australien, la préférence a porté sur le « dump bushel », car il est plus facile de manipuler ces caisses et de les laisser. D'autre part, la caisse de type canadien est déconsidérée parce qu'elle est d'un prix de revente inférieur et est moins résistante que le type australien. Actuellement, les argumentations, pour ou contre ces deux types de caisses ont moins de valeur étant donnée la qualité des bois servant à la fabrication des caisses, les vendeurs sur le marché de Melbourne préfèrent le type australien permettant d'enlever le couvercle sans rompre l'harmonie de la présentation alors que, bien souvent, le couvercle du type canadien se rompt au cours de manipulations, et même lorsqu'il conserve son bombage les fruits se déplacent dans la caisse. La principale raison qui milite en faveur du maintien de la caisse d'exportation est celle qui d'ailleurs milite pour son adoption, c'est le désir de se conformer aux préférences du marché international.

Toutefois, lors des discussions, les opposants soutinrent qu'il n'y avait pas de standardisation unique parmi les exportateurs américains, et que si la Californie et le Sud africain ont adopté la caisse d'exportation, de nombreux fournisseurs du marché mondial ont adopté la caisse de type floridien de 1 3/5 de boisseaux. Notons la confusion qui se produit lors de l'adoption de la caisse type californien par les exportateurs australiens qui a été décrite dans les normes comme devant contenir 1 1/3 de boisseaux, et pendant un certain temps les règles de normalisation australiennes comprenaient une caisse d'exportation de 23 × 11 1/2 × 11 1/2 pour lutter sur les marchés internationaux avec la caisse type californien de 1 2/5 de boisseaux. Les tenants de la suppression de la caisse type californien proclament qu'étant donnée l'impossibilité d'obtenir une standardisation unique sur les marchés, il serait préférable pour l'Australie d'utiliser une caisse d'un type national tel que la caisse australienne de pommes qui est d'une solidité donnant toutes garanties. L'emploi de la « dump bushel » ne désavantagera pas les exportateurs australiens si leurs livraisons sont régulières et la marchandise de bonne qualité.

La préférence marquée du New South Wales pour la caisse

de type canadien sera certainement une des conséquences du rejet de l'adoption de la caisse type australien comme seul type. Les préférences marquées par les autres marchés, en particulier par la Nouvelle-Zélande fera sans doute pencher la balance en faveur de la caisse de type californien.

En effet, on proclame que le poids des fruits est mieux réparti à l'intérieur de la caisse et que l'élévation de la séparation à 25 mm permet une meilleure circulation de l'air entre les rangs et une meilleure disposition. Quoique les essais faits sur les propriétés de transports d'oranges dans différentes caisses donnent des résultats en faveur de la caisse type californien défenseurs de la caisse type australien sont enclins à les discuter en ce sens que ces essais ne sont pas suffisamment nombreux et, par conséquent, incomparables entre eux. Ils font remarquer que dans la caisse « dump bushel » qui est toujours manipulée à plat, il y a moins de heurts pour les fruits et moins de pression sur le dernier rang de fruits que dans la caisse californienne. Une objection très sérieuse a été faite ; c'est le poids même de la caisse. En effet, avec son poids de 36 kg, sa manipulation est moins aisée que celle de la « dump bushel » qui fait 27 kg. Dans l'état de Victoria, ce qui empêchera l'adoption de l'emploi de la caisse de type australien pour les citrus est l'emploi de la caisse longue pour poires par les emballeurs des régions de Mildura et du Sud australien. Ce type de caisse fut reconnu pendant un certain temps comme le type de caisse d'agrumes pour le Victoria et qui, dans une certaine mesure, permit la standardisation. Dans cet état, l'emploi de cette dernière était loin d'être développé en ce qui concerne les agrumes. Il a d'ailleurs cédé la place au type « dump bushel » qui est le type standard pour l'exportation de pommes, et permet un nouveau moyen d'emballage pour les agrumes. En même temps, le type long boisseau a amené des discussions par suite des abus qu'il entraîne pour son réemploi et du fait qu'il est employé comme emballage pour n'importe quelle agrume. Il fut prohibé de ce fait par le Département de l'Agriculture, la caisse type long boisseau a cependant certains avantages pour l'emballage des mandarines de petit calibre. D'ailleurs, dans les zones de production de vignobles où il est employé, le département de l'Agriculture le tolère pour celles-ci. Toutefois, les emballeurs du sud-australien emploient avec succès la « dump bushel » pour les mandarines.

R. CADILLAT. 25-5-48.

COMMENT SOLUTIONNER LA CRISE AGRUMICOLE ET LE MANQUE D'ORGANISATION EN ITALIE ?

Le Docteur Giuseppe ALOISI, spécialiste des agrumes, dans un fort intéressant article du *Citrus* de Messine (1), indique ce qui est et devrait être fait pour l'agrumiculture italienne.

Par expérience, il constate que depuis fort longtemps, lorsqu'une difficulté survient dans un secteur ou dans un centre de production agrumicole, menaçant de se transformer en crise

locale ou générale, on réunit d'urgence les intéressés, on improvise des commissions et des comités d'études, soit sur la base locale, régionale ou nationale. Elles discutent des problèmes ou desiderata et les présentent au Gouvernement. Le résultat est généralement d'aboutir à des mesures de soutien pour l'agrumiculture. Elles peuvent n'être que provisoires et par conséquent insuffisantes : que ce soient des exemptions d'impôts, facilités

(1) *Citrus*, Messine, Janvier-Mars 1938.